

## **RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

**Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs**

Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-play Brut – 18 trous par jour

Epreuve ouverte aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGolf, ayant acquitté leur « droit de jeu Fédéral » de 35 €, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixées ci-dessous à l'article 2 **et ayant 50 ans (nés avant le 10 Octobre 1972) la veille de l'épreuve.**

**Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf avant la date limite d'inscription**

Article 2 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs :**

Une série Dames : Départs **marques rouges**

Une série Messieurs : Départs **marques jaunes**

Le nombre total des engagés sera limité à 110 joueurs (dont 10 **wild cards**). Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés selon l'ordre du classement du Mérite National Seniors, puis selon l'ordre des index.

Article 3 - **Déroulement de l'épreuve :**

- **En semaine, à partir du Mardi 4 Octobre** : Parcours d'entraînement
- **Mardi 11 Octobre 2022** : 18 trous Stroke-Play
- **Mecredi 12 Octobre 2022** : 18 trous Stroke-Play

Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement comprise)

- Non-Membres du Golf de Marivaux : 80 Euros
- Membres du Golf de Marivaux : 40 Euros

Article 5 - **Clôture des engagements** : **Jeudi 06 Octobre 2022 à 18 heures**

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

Article 6 - **à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2022**, Les inscriptions se feront par courrier ou sur le site internet du golf, accompagnées du droit d'engagement et seront adressés à :

**Golf de Marivaux, rue du rouget, 91640 JANVRY**

Article 7 - **Tirage des départs**

Les horaires de départ du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index.

Les départs du deuxième tour se feront dans l'ordre inverse des classements brut après le 1<sup>er</sup> tour.

Article 8 - **Départage** : Play-off « trou par trou » pour la 1<sup>ère</sup> place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et derniers trous.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 9 - **Prix : Trophée aux 1<sup>er</sup> des classements Généraux Hommes et Dames.**

Les seconds et troisièmes Hommes et Dames seront également récompensés

Article 10 - **Remise des prix** : Mercredi 12 Octobre, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie, suivie d'un cocktail